

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 21 décembre 2015 portant fixation du budget initial et du budget annexe du fonds d'intervention régional du premier exercice de l'agence régional de santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

NOR : AFSG1530943A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 118 et 131 ;

Vu la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, et notamment son article 56 ;

Vu la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu la loi de finances pour 2016 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1230 du 2 octobre 2015 relatif au fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8 du code de la santé publique, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Arrête :

Article 1^{er}

Le budget initial de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est arrêté en recettes et en dépenses conformément aux tableaux joints en annexe au présent arrêté. Il est équilibré par un prélèvement de 200 000 € sur le fonds de roulement.

Article 2

Le budget initial annexe du fonds d'intervention régional (FIR) de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est arrêté en recettes et en dépenses à 245 056 971 € conformément aux tableaux joints en annexe au présent arrêté.

Article 3

Le plafond d'emplois autorisés de l'agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est fixé à 790 emplois en équivalent temps plein travaillé.

Article 4

Le directeur de la sécurité sociale et la directrice des finances, des achats et des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 décembre 2015.

Pour la ministre et par délégation :
*Le secrétaire général chargé
des ministères des affaires sociales,*
P. RICORDEAU

ANNEXE

 BUDGET INITIAL 2016 DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
DE LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

DEPENSES			RECETTES	
	BI 2016		BI 2016	
	AE	CP		
Personnel	60 803 202	60 803 202	68 270 731	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	13 200 000	13 200 000	55 805 150	Subvention pour charges de service public
			0	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	3 917 504	7 164 017	12 009 581	Autres financements
			456 000	Recettes propres
Intervention (hors FIR)	53 512	53 512	0	Recettes fléchées*
<i>dont santé publique et prévention (hors FIR)</i>			0	Financements de l'Etat fléchés
<i>dont politiques médico sociales (hors FIR)</i>	53 512	53 512	0	Autres financements publics fléchés
Investissement	450 000	450 000	0	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	65 224 218	68 470 731	68 270 731	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		0	200 000	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU DE LA SITUATION PATRIMONIALE

CHARGES	BI 2016	PRODUITS	BI 2016
Personnel	60 803 202	Subventions de l'Etat	55 805 150
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	13 200 000	<i>dont subvention pour charges de service public P 124</i>	55 805 150
Fonctionnement	8 662 763	<i>dont autres financements de l'Etat</i>	
		Autres financements	12 009 581
Intervention	53 512	<i>dont contribution AM au fonctionnement</i>	11 956 069
<i>dont santé publique et prévention (hors FIR)</i>		<i>dont CNSA</i>	53 512
<i>dont politiques médico sociales (hors FIR)</i>	53 512	<i>dont autres financements (versements collectivités territoriales ou établissements publics, ASP, dons, legs et autres subventions)</i>	
		Ressources propres	1 061 000
TOTAL DES CHARGES (1)	69 519 477	TOTAL DES PRODUITS (2)	68 875 731
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	643 746
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	69 519 477	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	69 519 477

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

	BI 2016
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-643 746
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (C68)	1 498 746
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (C78)	-605 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C675)	
- produits de cession d'éléments d'actifs (C775)	-25 000
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (C777)	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	225 000

EMPLOIS	BI 2016	RESSOURCES	BI 2016
Insuffisance d'autofinancement	0	Capacité d'autofinancement	225 000
Investissements	450 000	Financement de l'actif par l'Etat	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	
		Autres ressources	25 000
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	450 000	TOTAL DES RESSOURCES (6)	250 000
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	200 000

BUDGET INITIAL FIR 2016 DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
DE LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

DEPENSES			RECETTES	
	BI 2016		BI 2016	
	AE	CP	245 056 971	Recettes globalisées
Fonctionnement (vote)	1 200 000	1 200 000	236 486 186	Dotation FIR
			10 554 012	dont crédits médico-sociaux
Intervention (vote)	235 286 186	235 286 186	18 498 834	dont crédits prévention-santé publique
dont Mission 1 Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie	31 382 337	31 382 337	186 344	dont PAERPA
dont Mission 2 Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale	64 045 000	64 045 000	987 062	dont expérimentation télémedecine
dont Mission 3 Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire	75 100 500	75 100 500		dont sécurisation des prêts structurés des établissements de santé
dont Mission 4 Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels	64 665 756	64 665 756		
dont Mission 5 Développement de la démocratie sanitaire	92 593	92 593		
provisions opérations FIR antérieures à 2016	8 570 785	8 570 785	8 570 785	Crédits opérations FIR antérieures à 2016 provisionnées (appels de fonds CPAM)
dont Mission 1 Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie		0		
dont Mission 2 Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale	994 255	994 255	0	Fongibilité DAF/FIR
dont Mission 3 Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire		0		
dont Mission 4 Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels	7 576 530	7 576 530		
dont Mission 5 Développement de la démocratie sanitaire				
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	245 056 971	245 056 971	245 056 971	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)			-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU DE LA SITUATION PATRIMONIALE

CHARGES	BI 2016	PRODUITS	BI 2016
Fonctionnement	1 200 000	Recettes globalisées	245 056 971
		Dotation FIR	236 486 186
Intervention	243 856 971	dont crédits médico-sociaux	10 554 012
		dont crédits prévention-santé publique	18 498 834
		dont PAERPA	186 344
		dont expérimentation télémedecine	987 062
		dont sécurisation des prêts structurés des établissements de santé	
		Crédits opérations FIR antérieures à 2016 provisionnées (appels de fonds CPAM)	8 570 786
		Fongibilité DAF/FIR	
		Reprise sur provisions	
		dont crédits médico-sociaux	
		dont crédits prévention-santé publique	
		dont PAERPA	
		dont expérimentation télémedecine	
		dont sécurisation des prêts structurés des établissements de santé	
TOTAL DES CHARGES (1)	245 056 971	TOTAL DES PRODUITS (2)	245 056 971
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	245 056 971	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	245 056 971

	BI 2016
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	0
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (C68)	0
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (C78)	-8 570 786
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-8 570 786

EMPLOIS	BI 2016	RESSOURCES	BI 2016
Insuffisance d'autofinancement	8 570 786	Capacité d'autofinancement	0
		Autres ressources	8 570 786
TOTAL DES EMPLOIS (5)	8 570 786	TOTAL DES RESSOURCES (6)	8 570 786
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0